

Calendrier des activités – 1^{er} semestre

Test provincial Français arts langagiers – immersion 12^e année

Démarches faites par le Ministère		Démarches faites par le milieu scolaire
Description	Date	
Communication aux écoles des renseignements relatifs à l'inscription des élèves au test	septembre 2024	Inscrire les élèves à l'aide de l'application Web entre les 23 septembre et 11 octobre 2024
Documentation liée à l'administration des tests affichée sur le site Web du Ministère	septembre 2024	Lire la documentation et assurer tout suivi nécessaire
Envoi aux divisions scolaires du <i>Formulaire de désignation</i> d'une personne coordonnatrice responsable de la correction à l'échelle locale	le 23 octobre 2024	Répondre au plus tard le 8 novembre 2024
Envoi aux écoles de la lettre et des formulaires <i>Consentement et autorisation de l'élève</i> demandant la permission d'utiliser les réponses d'élèves	le 28 octobre 2024	Répondre au plus tard le 20 novembre 2024
Communication des renseignements relatifs à la session de formation et à la correction locale aux personnes coordonnatrices responsables de la correction locale	le 18 novembre 2024	Répondre au plus tard le 4 décembre 2024
Affichage du <i>Guide d'administration</i> sur le site Web du Ministère	le 2 décembre 2024	Lire le <i>Guide d'administration</i> et assurer tout suivi nécessaire
Envoi des documents du test officiel aux écoles	le 16 décembre 2024	Distribuer le <i>Cahier de préparation</i> et faire discuter les élèves le 8 janvier 2025
		Faire passer le test les 13 et 14 janvier 2025
Session de formation relative aux aspects pédagogiques	le 20 janvier 2025	Corriger les tests et retourner au Ministère tout document requis au plus tard le 29 janvier 2025
Remise des documents de correction aux personnes coordonnatrices responsables de la correction locale		
Envoi des trousseaux avec clés de correction aux divisions scolaires et aux écoles	février 2025	
Envoi des profils aux écoles	mars 2025	
Envoi des profils et du rapport <i>Exactitude et cohérence de la correction</i> aux divisions scolaires		